

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

## REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 octobre 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser l'arrivée tardive de M. le Gouverneur ainsi que M. le Député Georges PIRE, Député provincial - vice président.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. NIX est excusé car il s'est cassé le poignet dimanche et M. DENIS arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**

**Document 13-14/033 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Verviers - Arrondissement de VERVIERS - en remplacement de Mme Janine WATHELET-FLAMAND, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour complémentaire. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial appelé à siéger en remplacement de Mme Janine WATHELET-FLAMAND de la liste CDH de l'Arrondissement de Verviers, district de Verviers.

Le Conseil prend donc acte de la démission de Mme Janine WATHELET-FLAMAND.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers.

Elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. : M. HODY, Mme MICHAUX, M. JADOT, M. LOMBA, M. LEJEUNE, Mme DERSELLE et M. DEFAYS.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme DERSELLE (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux. Au nom de votre première Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de Mme MICHAUX et à laquelle assistaient M. HODY, Mme MICHAUX, M. JADOT, M. LOMBA, M. LEJEUNE, M. DEFAYS et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers afin de pourvoir au remplacement de Mme Janine WATHELET-FLAMAND, démissionnaire.

M. Pierre ERLER, né le 29 août 1971 et domicilié rue Emile Goedert, 5 à 4970 FRANCORCHAMPS est premier suppléant en ordre utile de la liste CDH du district de Verviers, à laquelle appartenait Mme WATHELET-FLAMAND.

Par courrier daté du 16 octobre 2013, Monsieur Pierre ERLER signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Stavelot, datée du 17 octobre 2013 que Monsieur Pierre ERLER réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du 1er juin 2006 modifiant le livre 1er de la 4ème partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le Décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Pierre ERLER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial. Je vous remercie ;

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme DERSELLE. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Monsieur Pierre ERLER issu du district de Verviers, en remplacement de Mme Janine WATHELET-FLAMAND. Je mets ces conclusions aux voix. Puis-je considérer qu'il y a une unanimité ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+  
 Qui est contre ?  
 Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Monsieur ERLER à prêter serment.

M. ERLER (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, Monsieur Pierre ERLER la bienvenue dans notre Assemblée et bon excellent travail parmi nous.

M. ERLER remplacera Mme WATHELET-FLAMAND au sein de la Commission dont elle faisait partie, à savoir la troisième Commission (Culture, Tourisme, Fonds Européens). La suite passera au prochain Collège provincial.

**V.- Remise de distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux à 13 membres du Conseil provincial (dont 7 anciens et 6 actuels).**

M. LE PRESIDENT.- Point de 2 de l'ordre du jour. En ce 21 octobre, j'aurai le privilège de mettre à l'honneur 13 membres de notre Assemblée, dont 7 anciens et 6 actuels.

Il s'agit de Mmes Myriam ABAD-PERICK, Josette MICHAUX, Denise BARCHY et MM. Alain DEFAYS, Dominique DRION, Jean-Luc GABRIEL, Gérard GEORGES, André GILLES, qui recevront le titre d'Officier de l'Ordre de Léopold.

Mmes Monique LAMBINON, Yolande LAMBRIX et MM. Jean-François BOURLET, Maurice DEMOLIN, Jean-François STREEL, qui recevront le titre de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Par ailleurs, MM. Gérard GEORGES et Alain DEFAYS, recevront également la plaquette d'honneur en argent de la Province de Liège.

Ces remises de titres auront lieu après la séance du Conseil provincial en même temps que la remise de l'octroi honorifique de leurs fonctions à certains anciens Conseillers provinciaux.

A l'issue de ces remises de distinctions, un verre évidemment vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus, donc ne partez pas.

**VI.- Communication de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous signale que j'ai reçu deux questions d'actualité, à savoir une question d'actualité de Mme Valérie DERSELLE concernant « Les Cahiers n° 92 de recherche du GIRSEF » (document 13-14/A01) et une question d'actualité de M. Marcel BERGEN sur la disparition du patrimoine liégeois sidérurgique et du Val Saint-Lambert (document 13-14/A02).

Vu l'ordre du jour de ce jour assez conséquent, ces deux questions d'actualité seront reprises dans l'ordre du jour de demain mardi 22 octobre.

Avant d'entamer nos réunions, je vous communique, ci-après, le schéma de nos travaux d'octobre 2013.

Aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels et ouverture de la discussion sur le compte 2012, les modifications budgétaires 2013 et le budget 2014, y compris la note de politique générale.

Demain mardi 22 octobre, poursuite de la discussion sur le compte 2012, les modifications budgétaires 2013 et le budget 2014 et éventuellement les premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques. Je vous rappelle également que c'est la date de clôture du dépôt des amendements budgétaires.

Mercredi 23 octobre, suite des réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques et interventions des chefs de groupe.

Enfin jeudi 24 octobre, réponses du Collège provincial aux

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013

interventions budgétaires et vote (compte 2012, 3ème série de modifications budgétaires 2013, 4ème série d'emprunts de couverture extraordinaire 2013, taxes 2014, budget 2014, 1ère série d'emprunts de couverture extraordinaire 2014).

**VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

Document 13-14/008 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève », en abrégé « AIS OA » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/009 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2009-2013 entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre Philharmonique Royal de Liège », en abrégé « OPL » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/010 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Cinéma Liège Accueil Province », en abrégé « C.L.A.P. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/011 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes », en abrégé « CATPW » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/012 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/016 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Wallon d'Art Contemporain « La Châtaigneraie » » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/017 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale du Pays de Huy » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

**Document 13-14/023 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » - Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 13-14/008, 13-14/009, 13-14/010, 13-14/011, 13-14/012) et points 1, 2 et 8 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/016, 13-14/017, 13-14/023).

Ces huit documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces huit documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe Ecolo  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

**Document 13-14/013 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Maison des Jeunes Jalhay-Sart ».**

**Document 13-14/018 : Octroi de subventions en matière de culture - Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».**

**Document 13-14/024 : Octroi de subventions en matière de culture - Demande de soutien de l'asbl « Kulturelle Aktion und Präsenz ».**

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 13-14/013) et points 3 et 9 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/018 et 13-14/024). Ces points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 13-14/007 : Approbation des comptes de gestion provenant de différents legs pour l'année 2012.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 13-14/007). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/014 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » - Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 13-14/014). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

**Document 13-14/015 : Octroi de titre honorifique de leurs fonctions à des anciens membres du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 13-14/015). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/019 : Octroi de subventions en matière d'agriculture - Demande de soutien des asbl « Les Amis de la terre ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/019). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,  
le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/020 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/020). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,  
le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/021 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de**

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013

**réfection de trois terrains, adaptation de l'arrosage de quatre terrains et aménagements divers au Centre provincial de Formation de Tennis de Huy.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/021). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

Donc une question a été posée sur ce point : un Commissaire demande pourquoi les travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de subside.

Il lui est répondu qu'il fallait intervenir rapidement pour permettre de maintenir toutes les activités, tournois et entraînements. M. MARECHAL rappelle qu'il y a trois autres adjudications pour lesquelles il y aura une demande de subside.

Aucune autre question ni remarque n'ayant été posée, c'est par 9 voix pour, 0 contre et 7 abstentions que nous vous proposons d'approuver ce marché.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/022 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de création de parkings et d'une aire d'accueil au Château de Jehay.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/022). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

L'Administration présente le projet qui consiste à agrandir le parking actuel qui se révèle trop petit pour accueillir les visiteurs. Le stationnement excédentaire se fait alors dans la drève, ce qui occasionne des dégâts aux accotements.

La présence d'une prairie en face du Château va permettre de développer un parking intégré dans le paysage pour les véhicules et les autocars. L'actuel parking sera transformé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Une question est posée par un Commissaire afin d'obtenir plus de précisions sur l'intégration paysagère et sur l'imperméabilisation importante que générera ce nouveau parking.

Il lui est répondu que comme le site est classé, de nombreuses études ont été menées avec les administrations concernées afin d'intégrer au mieux ce nouveau parking.

Ainsi, on gardera le profil actuel du terrain, une végétation de graminées hautes limitera les espaces, les accès directs seront

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

réalisés en béton et le reste du parking sera réalisé en dolomie stabilisée, l'éclairage sera réduit et utilisera la technologie des LED. Les eaux de ruissellement seront récoltées et envoyées vers les douves vu l'absence d'un système d'égouttage.

Ce marché fera l'objet d'une adjudication ouverte et le projet est susceptible d'être subsidié partiellement par le CGT.

La deuxième Commission a voté sur ce point : 10 pour, 0 contre et 7 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/025 : ECETIA FINANCES SA : Assemblée Générale Extraordinaire fixée au 5 novembre 2013 - Réduction de capital et modification statutaire.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/025). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Président. Mes Chers Collègues.

Après une présentation précise de ce dossier, un Commissaire souhaite rectifier quelques termes techniques utilisés dans ce dossier : l'évolution des statuts d'ECETIA et la réduction de son capital ne résultent pas d'une décision de l'Europe mais c'est un des effets de Bale 3 et lorsqu'il est question de fonds propres, il ne faut pas mélanger ce terme avec le terme trésorerie.

Ces précisions apportées par ce Commissaire présent, votre quatrième Commission vous propose par 8 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/026 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » - Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/026). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Sandrine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La quatrième Commission s'est réunie ce mardi 15 octobre afin d'examiner le document 13-14/026.

Un Commissaire demande s'il y a une raison qui expliquerait la diminution des heures APE alors que dans les autres emplois, il y a une augmentation.

L'Administration n'a aucune explication mais va poser la question à l'ASBL.

La Commission adopte le rapport par 8 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/027 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/027). Ce document a été soumis à l'examen de la



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/028 : Mise à disposition de la Commune de Trois-Ponts d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger des amendes administratives en matière d'infractions environnementales.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/028). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SOBRY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Effectivement, un Commissaire que je soupçonne fort de vouloir m'empêcher d'échapper au rapport devant cette tribune et mener peut être un peu des débats qui sont aujourd'hui monotones a demandé s'il était possible d'avoir un relevé général de

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

l'ensemble des ces fonctionnaires mis à disposition des différents communes, ce qui sera fourni incessamment.

Sur ce, c'est par 14 voix pour et 6 abstentions que votre cinquième Commission s'est prononcée en faveur de cette mise à disposition de la Commune de Trois-Ponts.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+,

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/029 : Octroi de subventions en matière de Culte et de Laïcité - Demande de soutien de l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège ».**

**Document 13-14/030 : Octroi de subventions en matière de sports - Demande de soutien de l'asbl « Maison des Associations d'Amay ».**

**Document 13-14/031 : Octroi de subventions en matière de sports - Demande de soutien de l'asbl « Team Natacha Basse-Meuse ».**

**Document 13-14/032 : Octroi de subventions en matière de sports - Demande de soutien de l'asbl « Sport et Loisirs » Centre sportif local de Huy.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/029, 13-14/030, 13-14/031 et 13-14/032). Ces quatre documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Nous allons procéder à présent à l'ouverture des dossiers relatifs au compte 2012 et aux documents budgétaires 2013 et 2014, y compris la note de politique générale.

A ce titre, les points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour ont été regroupés.

**Document 13-04/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2012.**

**Document 13-14/002 : Budget provincial 2013 - 3<sup>ème</sup> série de modifications.**

**Document 13-14/003 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2013 - 4<sup>ème</sup> série.**

**Document 13-14/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2014.**

**Document 13-14/005 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2014.**

**Document 13-14/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 - 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 13-14/001, 13-14/002, 13-14/003, 13-14/004, 13-14/005, 13-14/006).

Ces six documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Les documents 13-14/001, 002, 003, 004 et 006 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, le document 13-14/005 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre cinquième commission s'est réunie ces mardi 8 et vendredi 18 octobre à 17h.

Une présentation du budget a été réalisée par le Député en charge.

Une série de questions ont été posées au terme de la deuxième réunion.

Un commissaire demande pourquoi l'article 621/740051, subsides Européens sont ramenés à 1 euro.

Il lui est répondu que l'article est ouvert à 1 euro à titre provisionnel pour le projet qui va se terminer, projet Eurégium.

Une question est posée sur l'article 78/650010. Le

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

commissaire a remarqué que dans certains cas, la charge d'intérêt augmente et pas dans d'autres. Il souhaite savoir si c'était plutôt lié à un taux particulier. Il lui est répondu que c'était plutôt lié au solde qui reste financé sur les années antérieures et à ce qui serait potentiellement financé sur l'année 2014. Une question similaire avait déjà été posée lors de la 1ère commission.

Une autre question est posée concernant l'article 735/613300 fonctionnement des bâtiments. Pourquoi y a-t-il une augmentation importante de plus ou moins 500000 euros ? Est-ce lié à une raison particulière ? Il s'agit ici plutôt d'un transfert des dépenses pour un autre centre de coût puisque ce sont des charges inhérentes au bâtiment rue Godfroid Kurt. On retrouve la modification en page 96.

C'est un transfert des montants qui était prévu sous la dépense de fonctionnement des bâtiments de l'enseignement secondaire sous administration générale.

On voit que pour 2014, il n'y a plus rien et le montant équivalent a été reporté. Cela a également été exposé lors de la 1ère commission.

En page 138, l'article 762/613100, service des affaires culturelles, fonctionnement administratif. Y a-t-il là aussi un effet de jeu d'écriture ? Là, en fait, cela avait déjà été expliqué lors d'une commission précédente à laquelle le commissaire n'était pas.

Les subventions pour les actions internationales qui étaient directement versées à la fédération du tourisme de la Province de Liège ont été rapatriées. Il s'agit d'1300000 euros.

A partir du moment où ces dépenses ne sont plus opérées via la fédération du tourisme mais directement à charge du budget provincial, il y a une partie qui est restées en dépense de transfert et une partie en dépense de fonctionnement.

Il s'agit de la même chose pour les fêtes de Wallonie. C'est une somme globale qui a été répartie sur des affectations distinctes en fonction des modalités de fonctionnement. Il s'agit

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

d'une opération blanche.

Un autre commissaire demande en page 54, des explications au niveau des programmes de coopération internationale : cofinancement de projets transfrontaliers et actions de l'Eurégio Meuse-Rhin. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un article qui reprend. Il n'y a pas de projet spécifique. Il s'agit d'un pot commun, une enveloppe dédiée et le collègue sur base des demandes de projet qui lui sont formulées octroie. D'année en année, cela peut fluctuer, il n'y a pas de projet particulier.

Ce sont des projets développés dans le contexte qui est défini par le libellé mais il peut y en avoir plusieurs. Dans le cadre d'Eurégium, il n'est pas non plus spécifiquement dédié.

En page 82, Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture, il est inscrit 1 euro au niveau des rémunérations. Pourquoi ? En fait, ce sont des compétences de l'enseignement de promotion sociale. Il n'y a rien de particulier au niveau des rémunérations des enseignants de promotion sociale. C'est donc mis à titre provisionnel.

En page 148, piste d'apprentissage cycliste, on passe de 764 euros en 2012 à 62000 euros en 2013 et à 2000 euros en 2014. Pourquoi ?

En 2013, il y a eu un entretien exceptionnel de la piste qu'il n'y a plus lieu d'effectuer cette année. Donc, on en revient au montant initial du budget qui est mentionné.

Au terme de ces questions, nous avons procédé au vote qui est de 14 pour et 6 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale tout en confirmant que celle-ci se poursuivra demain.

Je prends note des intervenants pour aujourd'hui, à savoir M. DEFAYS, Mme PIRMOLIN, M. CULOT, M. GERARD, M. LEJEUNE, Mme MONVILLE. Oui Monsieur DRION ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Mes amis Alain DEFAYS et Vinciane PIRMOLIN interviendront aujourd'hui et demain mais ils vont d'abord intervenir sur les dossiers qui concernent notre ami, excusé et à qui je présente tous mes vœux, Paul-Emile MOTTARD.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous avons donc 4 intervenants aujourd'hui. M. Alain DEFAYS, vous voulez commencer ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Depuis une dizaine d'années, et d'ailleurs à l'initiative de notre ancien Collègue Jean SMETS, la Province de Liège aide les AIS situées sur le territoire provincial. Il n'est plus à démontrer combien cet outil est utile, tant pour les Sociétés de logement que les communes mais aussi les particuliers qui souhaitent rénover leur bien et le mettre en location.

Je suis heureux de constater que le budget provincial prévoit un article budgétaire permettant à nouveau ce soutien aux AIS.

Cependant, je déplore à nouveau que vu le nombre grandissant du nombre d'AIS en Province de Liège, la part de chacune des AIS sera encore plus réduite cette année que les années précédentes.

En effet, j'ai depuis plusieurs exercices budgétaires proposé d'augmenter notre subvention aux AIS afin de garder un subside significatif à chacune de celle-ci, vous ne nous avez jamais suivi, je le regrette. Mais soit!

Afin de rencontrer leurs besoins, ma proposition est la suivante: la Province de Liège avec les AIS ou l'AIS recherche un partenaire financier. Celui-ci intervient pour la rénovation et la remise en état de logements. Ce financement est garanti par la Province et remboursé par les AIS grâce aux loyers perçus.

Il s'agit d'un partenariat public-privé. C'est aussi un modèle proche de celui mis en place entre la BEI/CILE/Province par exemple. Ce fonctionnement existe au moins dans une Province à

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

notre connaissance et fonctionne bien.

J'espère que cette proposition permettra à la Province de Liège de soutenir plus encore et efficacement et surtout plus significativement le secteur du logement public.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je cède maintenant la parole à Mme Vinciane PRIMOLIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues. L'intervention concerne le street art.

A Liège, comme partout ailleurs, se trouvent des immeubles vides abandonnés ou en passe d'être démolis.

Dès lors, pourquoi, en attendant leur destination finale, ne pas leur donner une nouvelle destination, une destination éphémère ?

Comme nous le savons, la Province de Liège déploie depuis très longtemps, une politique culturelle très active et diversifiée sur son territoire.

La Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2012 à 2018 précise que durant cette législature de grands événements culturels destinés au grand public bénéficieront d'une résonance médiatique internationale.

Dès lors, pourquoi, ne pas faire venir des artistes du monde entier, de nationalités différentes, pour travailler sur un projet culturel inédit en Province de Liège ? Quel projet inédit ?

Dédier un immeuble à réaffecter ou à détruire au street art dans lequel une aventure hors du commun pourrait s'y tramer avec des street artistes venus du monde entier. Ils pourraient repeindre, du sol au plafond, l'immeuble voué à la destruction.



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Chaque artiste investirait une ou plusieurs pièces afin d'exprimer son art avec sa sensibilité, sa propre culture, sa propre vision des choses. Naturellement, des artistes locaux pourront également participer à cet événement et s'exprimer.

Le street art ne se développe pas uniquement dans la rue mais aussi dans les friches, dans les bâtiments désaffectés ou encore sur les terrains des zones industrielles. A partir du moment où les artistes s'accaparent un morceau de l'urbain, interviennent directement sur les murs, sans but commercial derrière le projet, c'est du street art, art ouvert à tous et gratuit.

Le bâtiment serait accessible au public pendant plusieurs semaines et puis voué à sa destination finale : la destruction. Un film sur le projet pourrait être tourné, un livre sur le projet pourrait être édité. Une mise en relation entre le réalisateur du projet et l'entreprise de destruction pourrait être faite afin qu'un scénario autour de la destruction du bâtiment soit créé.

Cette expérience en cours à Paris a drainé chaque jour des milliers de visiteurs curieux et passionnés par cette forme d'art qu'est le street art, l'art urbain. Le jour d'ouverture de l'exposition, la file d'attente, à l'extérieur, dans le mauvais temps, était de 4 heures.

Afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet, je propose que l'examen de la question soit soumis à une prochaine réunion de la Commission culture.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite maintenant M. Fabian CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Une petite question, presque collégiale avec Jean-Claude JADOT et André DENIS et moi-même par rapport à la politique du Collège en rapport avec les fonctionnaires sanctionnateurs justement mis à disposition des Communes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Je la pose d'autant plus que nous venons donc de voter la mise à la disposition de la Commune de Trois-Ponts d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial et je crois qu'il est souvent bon de relever les votes émis par les différents groupes politiques, c'est parfois bon d'être dit en dehors des enceintes. J'ai noté avec intérêt, surprise ou peut être un brin de résignation que même sur ça nos amis du PTB s'abstenaient.

Alors, comme il m'est fait grief parfois de dire des choses qui n'ont pas beaucoup de profondeur, c'est un peu, c'est en tout cas ce que je lisais dans la presse ce matin de la part de certains de leurs amis, un peu dommage qu'on ne sache pas pourquoi le PTB s'abstient lorsque la Province met à disposition des Communes un fonctionnaire chargé de lutter contre les incivilités.

Enfin, je crois que c'est bon d'être souligné, j'invite chacun d'entre-nous d'ailleurs à relayer cette information, voire à inciter que l'on tag quelques monuments publics avec le consentement de l'extrême gauche, c'est toujours intéressant à savoir.

Mais donc, puisque tout le monde n'est pas de l'extrême gauche, j'aimerais donc savoir et obtenir quelques précisions sur la politique du Collège en rapport avec la mise à disposition de ces fonctionnaires auprès des Communes.

Mon collègue Jean-Claude JADOT a donc déjà demandé lors de la Commission précédente le nombre ou en tout cas la liste des Communes qui bénéficiaient de ce service, j'ajoute peut être qu'elles sont les intentions du Collège par rapport à l'évolution de ce nombre dans les années à venir. Quel est également le délai d'intervention de ces fonctionnaires lorsque les infractions sont constatées et puis, a-t-on peut être prévu des formations à l'égard de ce personnel, eu égard notamment à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain de la nouvelle loi sur les amendes administratives communales.

C'est une nouvelle loi qui va donner la possibilité aux Communes d'élargir le panel de sanctions, d'augmenter le montant des amendes administratives, d'abaisser l'âge à partir duquel ces amendes pourront être infligées et aussi, d'organiser des mesures

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

alternatives au paiement de l'amende, des mesures comme un travail au profit d'une association locale qui pourrait, le cas échéant, être avec l'accord de la personne, être prononcé comme sanction en lieu et place d'une amende administrative communale.

Ce n'est évidemment pas la Province qui va décider d'adopter ou d'adapter les règlements communaux sur ces questions mais en tout cas, la Province peut sans doute former son personnel de manière à mieux répondre à l'attente des Communes et à mettre à la disposition des Communes, dans une optique supracommunale d'ailleurs, des fonctionnaires dotés de l'ensemble des formations requises et donc, voilà, moi je reste fidèle à cette politique et je pense que nous sommes un certain nombre à pouvoir admettre que la Province contribue à lutter contre les incivilités que d'aucuns, manifestement, protègent.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. André GERARD à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

En première Commission, Monsieur le Député, vous nous avez informés de votre intention de mettre certains points à l'ordre du jour de notre prochaine réunion. Je vous en remercie et reconnait leur pertinence.

Il est certainement inutile de rappeler à notre Assemblée que ces dernières années, notre région a essuyé quelques turbulences industrielles et bien des familles en ont souffert, d'autres sont en passe de se trouver dans les mêmes difficultés.

Bien entendu, il y a les travailleurs mais au-delà, il y a des jeunes qui, aujourd'hui, sont sensés faire des choix de vie au travers d'orientation d'études. Mais que leur propose-t-on pour demain ? Quelles sont ces entreprises qui embaucheront et qu'attendent-elles ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il me semble y avoir

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

que des entrepreneurs ou leurs représentants eux-mêmes qui soient en capacité d'apporter un éclairage assez fiable pour ce qui est des attentes de l'industrie ou plus largement des employeurs potentiels.

Tous et toutes en tant que parents nous voulons l'épanouissement de nos enfants et qu'il puisse se réaliser au travers des connaissances acquises qui les motivent.

Je viens d'aborder quelque peu les parents et les jeunes, les employeurs mais la réalité est plus large : nos collègues municipalistes ne sont pas en reste, le questionnement est général. Bien entendu, on peut être efficace dans l'organisation de l'enseignement dans nos communes, ce n'est pas nouveau et cela fonctionne bien. Mais lorsqu'il est question d'orientation et d'objectifs futurs pour les petites têtes blondes ou non, c'est plus compliqué et il est bien difficile de trouver une personne qui maîtrise réellement ce volet.

Il faut bien reconnaître que les réformes successives ne cessent de rendre ce volet de l'existence de plus en plus complexe et nébuleux pour les parents tout d'abord, d'autant que même les professionnels donnent parfois des informations totalement contradictoires, mais également pour les enseignants eux-mêmes et leurs supérieurs directs.

Des réformes, nous en avons connues de toutes sortes et à tous les niveaux. Les résultats PISA nous ont entraînés dans des réformes telles que l'apprentissage de la lecture en primaire que les enseignants s'empressent d'éluder dès que possible. Des réformes comme celle du premier degré de l'enseignement secondaire qui a rendu les choses incompréhensibles pour le commun des mortels et qui a compliqué à souhait le quotidien des professionnels sans avoir apporté de réelles solutions aux jeunes et à leur famille. Je n'aborderai que de manière anecdotique le décret discrimination sensé résoudre des problèmes qui ne se présentaient que dans une région précise du pays et qui maintenant en a créé dans d'autres régions. Que ce soit une Ministre CDH qui crée des problèmes dans le réseau libre ne me fait même pas sourire car ce sont des familles qui trinquent.

Le socle des compétences a été totalement revu et réarticulé

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

si bien que les parents sont totalement déconnectés car ils n'ont plus aucun repère. Pas étonnant que certains ont démissionné et ne parviennent plus à trouver les arguments pour mobiliser leur adolescent à un suivi scolaire efficient.

Je ne compte pas faire ici l'inventaire des éléments qui rendent notre enseignement compliqué et nébuleux aux yeux même de leurs utilisateurs directs que sont les jeunes et indirects que sont leurs parents mais n'oublions pas les futurs employeurs.

Enormément de questions surgissent. C'est quoi en réalité le CPU ? Un CEB pourquoi faire puisque son acquisition est même parfois contre productive si le jeune veut faire des études professionnelles par exemple ? Et l'enseignement supérieur n'est pas en reste car lui aussi, depuis Bologne, ne cesse de changer de visage et de discours allant même jusqu'à organiser des exercices de français comme l'ULg suite au constat que les élèves ne comprennent pas les questions.

Nous avons été repris dans le cadre de centres de technologies avancées. C'est une réelle chose mais combien de personnes savent réellement de quoi il s'agit ? Combien en connaissent même l'existence et les possibilités que cela peut offrir ?

De nos jours, on peut presque tout faire dans le cadre de la formation de promotion sociale. C'est fort bien mais quel intérêt et quel sens a encore l'enseignement de plein exercice ?

Historiquement, c'est l'enseignement et la formation qui ont permis de sortir notre région de situations industrielles et sociales catastrophiques. Mais notre société a évolué, les solutions ne sont plus aussi simples qu'à l'époque, la mondialisation a fait ses effets et les acteurs se sont diversifiés.

Pour tenter d'apporter des réponses à toutes ces questions, je vous propose d'inclure dans votre budget un poste spécifique, comme vous l'avez fait par le passé pour d'autres organisations d'envergure. L'objectif est de se donner les moyens d'organiser des carrefours c'est-à-dire des moments de rencontre et de débats pour les familles, les industriels, le monde enseignant communal

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

et notre structure provinciale, pour créer une dynamique transversale constructive et transparente où chaque acteur dépendant directement du monde de l'enseignement aura eu l'occasion de s'exprimer, disposera des éléments pour comprendre et créer des liens.

Que sera, en notre Province, l'école de demain ? Je vous propose d'y réfléchir et de tenter d'apporter des réponses en prévoyant un budget permettant d'organiser les « Carrefours de l'enseignement des pouvoirs locaux en province de Liège ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ai encore trois intervenants qui viennent de s'inscrire : M. LEJEUNE, M. SPITS et M. DRION. Ah non, pas M. DRION. Je passe donc à présent la parole à M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale. J'interviens en matière de postes médicaux de garde.

En février 2013, dans le prolongement de questions déjà posées par mes collègues, j'interrogeais le Député provincial PIRE sur la problématique du soutien aux postes médicaux de garde.

Car, assurer la garde en médecine générale, la nuit et le week-end, en zone territoriale cohérente, est effectivement une problématique prégnante. Les médecins généralistes et les autorités publiques, dans une vision prospective, ont pris et prennent des initiatives.

Le Ministère fédéral de la santé et l'INAMI sont les premiers compétents pour soutenir ces initiatives.

Dans sa réponse du 21 février dernier, le Député provincial PIRE reconnaissait avoir subsidié à titre expérimental depuis 5 ans le poste médical de garde d'Ourthe Amblève.

Depuis lors d'autres initiatives ont vu le jour en Basse-

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Meuse et en Hesbaye notamment. Mais dans sa réponse toujours, le Député provincial PIRE précisait ne pas vouloir se substituer à l'INAMI au-delà de ce soutien expérimental.

Aujourd'hui, l'inscription budgétaire 2014 porte toujours bien sur un montant de 18000 € en soutien, non plus au poste médical de garde d'Ourthe Amblève, mais bien aux postes médicaux de garde au pluriel.

D'où ma question car aujourd'hui, l'inscription 2014 porte toujours bien sur un montant de 18.000 € en soutien, non plus au poste médical de garde d'Ourthe Amblève mais bien aux postes médicaux de garde au pluriel.

Le groupe cdH-CSP soutient et a toujours soutenu un principe d'équité ; dès lors que diverses initiatives similaires demandent un soutien, l'autorité publique doit les soutenir de la même façon. Poussant la réflexion à appliquer ce principe à au moins 3 et même à mon avis plus que 3, à 3 nouveaux postes médicaux de garde, mais ne souhaitant pas déforcer le plan financier du poste médical de garde d'Ourthe Amblève, le groupe cdH-CSP ne voit pas d'autre solution que de proposer un amendement budgétaire par lequel un soutien de 18000 € serait apporté à chaque poste médical de garde sur notre territoire et c'est la raison pour laquelle je remets au Président une proposition d'amendement budgétaire de 120.000 €.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Chaque année, une fois les épreuves d'évaluation dans l'enseignement secondaire terminées, les cours sont suspendus durant quelques jours afin de permettre au corps enseignant de délibérer.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Chaque année, la problématique des « jours blancs » revient au-devant de l'actualité, lorsque les médias mettent en évidence soit le désœuvrement des jeunes, soit les initiatives prises par les écoles et autres organismes.

Un décret limite le nombre de ces « jours blancs », restreints en moyenne à trois en décembre et quatre en juin. Les établissements scolaires sont tenus d'assurer l'accueil des élèves mais aucune obligation n'est imposée en matière d'encadrement des jeunes. Comment ces journées sont-elles perçues et vécues ?

Est-ce pour les directions le dernier problème à surmonter avant le départ en vacances ? Ou est-ce l'occasion d'organiser de nouvelles activités extrascolaires ?

En réalité, garderies, projets récréatifs, sportifs ou culturels constituent visiblement un véritable casse-tête compte tenu du manque de disponibilité des équipes éducatives et pédagogiques déjà mobilisées.

Le cadre et les projets sont une chose, encore faut-il rencontrer les aspirations des jeunes qui, en fin d'année scolaire, sont surtout friands de détente, de liberté, parfois même de prise de risques.

En 2009, un appel à projets avait été lancé pour animer ces « jours blancs ». La crise a cependant contraint le gouvernement à supprimer cette ligne budgétaire en 2010. Pour ces mêmes raisons, aucune mesure structurelle du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est actuellement envisagée.

Ces jours pourraient pourtant être mieux mis à profit, à l'instar du projet « Délibère-toi », initié en Brabant Wallon, avec le soutien de la Province. Ce dernier invite les jeunes à s'inscrire dans une série d'actions citoyennes et solidaires. Un festival culturel mettant en lumière les jeunes talents locaux est également proposé. Ce concept, initié en 2010, prend de l'ampleur d'année en année<sup>1</sup>.

Le groupe cdH-CSP propose de prendre exemple sur ce modèle.

---



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013**

Ne pourrait-on pas envisager ce dispositif au départ de l'enseignement secondaire provincial ?

La Province de Liège n'a-t-elle pas une place à prendre ? Le groupe cdH-CSP pense que oui.

Une réflexion pourrait être menée avec des partenaires tels que les AMO, la Croix-Rouge et le tissu associatif local.

Il s'agirait entre autres de recenser le nombre moyen de « jours blancs » et d'élèves concernés, au sein de nos établissements.

Des activités utiles pourraient être proposées telles que : des ateliers d'autodéfense, de secourisme, d'apprentissage à la conduite (voiture et/ou moto) avec possibilité de passer son permis.

Une formation à l'utilisation des DEA (défibrillateurs externes automatisés). Les salles de sport et les endroits publics en sont de plus en plus équipés ; des actions d'aide à la collectivité, de partage d'expériences ; des actions de sensibilisation au développement durable ; des ateliers de découverte d'un métier ; des événements culturels (théâtre, musique, danse).

Le groupe des conseillers provinciaux cdH-CSP demande que la question des « jours blancs » soit inscrite au calendrier de nos travaux et dépose, à toute fin, un amendement budgétaire si les moyens actuels s'avèreraient insuffisants.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions pour aujourd'hui ? Personne.

Y a-t-il des inscriptions pour demain ? Oui : M. José SPITS, M. Luc LEJEUNE, M. Alain DEFAYS, Mme Vinciane PIRMOLIN, Mme Evelyn JADIN, M. Gérard GEORGES, M. Alfred OSSEMANN, M. Rafik RASSAA.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2013****VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2013, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial et prévue demain, mardi 22 octobre 2013 à 15H00.

Avant de débiter la cérémonie des différents titres, il y a lieu de réaliser quelques aménagements à la salle, je vous invite donc à patienter quelques instants, ne partez pas s'il-vous-plaît de façon à ce que l'on puisse immédiatement commencer.

Je profite de ce moment d'interruption pour préciser que ce jeudi 24 octobre, à l'issue de la réunion du Conseil provincial aura lieu la présentation du buste en bronze de Monsieur Paul BOLLAND, Gouverneur honoraire dans les Salons de l'Hôtel provincial, situés au rez-de-chaussée.

A l'issue de cette présentation, nous aurons l'occasion de nous retrouver pour le drink de clôture de la session.

Je rappelle également la réunion des Chefs de groupe demain à 14H45 et qu'il y aura également un Bureau qui sera convoqué jeudi à 14H45 également pour le remplacement par M. ERLER de Mme WATHELET dans différentes structures.

Je vous remercie. Quelques minutes de patience puis nous pourrions continuer.

La réunion publique est levée à 16 H 20'.